

# Règlement emprunt DVD

## **Article 1 :**

L'emprunt des DVD n'est possible qu'après le règlement de la cotisation DVD.

Cette cotisation est valable un an. Le nombre de DVD empruntables n'est pas limité durant cette période.

## **Article 2 :**

3 DVD (ou coffret) au maximum sont empruntables par une même famille.

## **Article 3 :**

Les DVD ne peuvent être empruntés que par des personnes de plus de 14 ans, déjà inscrites à la médiathèque.

## **Article 4 :**

Les DVD sont empruntables pour une durée de 7 jours (14 jours pour un coffret). Passé ce délai, un rappel par mail ou par téléphone sera fait. En cas de non-restitution sous huitaine, une pénalité de retard équivalent à la moyenne de prix d'achat d'un DVD, soit 30 Euros, sera appliquée.

## **Article 5 :**

Les DVD ne peuvent être utilisés que dans le cadre familial ou individuel. Sont formellement interdits la reproduction et la radiodiffusion de ces enregistrements. L'audition publique en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM,...).

La Médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

## **Article 6 :**

Il est demandé aux abonnés de prendre soin des documents qui leur sont prêtés. En cas de détérioration, une facture sera émise et le DVD devra être remboursé au prix indiqué sur le support.